

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019 à 19H**  
**Séance ordinaire**  
**Convocation le 25.03.2019**  
**Affichage le 08.04.2019**

Présents : Mmes, MM. Natacha BAILLY, Josefa CHAUTEMPS, Liliane REGAD, Marie-Claire ROBEZ-MASSON, Agnès ROUSSEAU, Francis LESEUR, Christian BIENMILLER, Joël GAUTHIER, Bernard DEFFONTAINE, Guy ROUSSEAU.

Absents : M. Michel PRUVOT a donné pouvoir à M. Joël GAUTHIER pour voter en son nom, M. Dominique DELACROIX.

Secrétaire de séance : M. Bernard DEFFONTAINE.

**M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter 1 question à l'ordre du jour :**  
**- Délibération emprunt de 150 000 €.**  
**Le conseil municipal accepte.**

*Avant de débiter la séance, M. le Maire donne la parole à Mme Alexandra VUILLIEZ, ostéopathe depuis 8 ans et installée au cabinet médical du Dr CEYZERIAT depuis environ 1 an. Elle évoque son projet de construction d'une maison médicale sur la commune. Elle serait composée de 3 cabinets dont un pour son activité, les deux autres seraient dédiés à d'autres professionnels de santé.*

*Le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet et lui demande de le présenter sous forme de plans.*

**1. Lecture et approbation du compte-rendu du 4 mars 2019**

Adopté à l'unanimité.

**2- Délibération modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.**

N'ayant pas tous les éléments pour pouvoir délibérer, cette question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil municipal.

**3- Délibération emprunt de 300 000 €.**

Afin d'honorer les premières factures relatives à l'aménagement du bâtiment périscolaire, M. le Maire propose de contracter un crédit relais d'un montant de 300 000 € sur 2 ans.

Après consultation des offres de plusieurs organismes bancaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de contracter un crédit relais auprès du Crédit Mutuel défini comme suit :
  - Montant : 300 000 €,
  - Durée : 2 ans,
  - Taux fixe : 0,50 %,
  - Frais : 0,10 % du capital emprunté, soit 300 €.

Remboursement : par affectation du remboursement du produit de la vente de terrain à un promoteur,

Intérêts : arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil,

Remboursement anticipé : autorisé à tout moment sans préavis ni pénalité,

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275190401**

#### **4- Délibération emprunt de 150 000 €.**

M. le Maire explique au conseil municipal qu'il reste 6 parcelles disponibles au lotissement Crêt Beloirbe et qu'il conviendrait de contracter un emprunt de 150 000 € en attendant ces futures ventes.

Après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- de contracter un emprunt auprès du Crédit Mutuel défini comme suit :

Montant : 150 000 €,

Durée : 5 ans,

Taux fixe : 0,65 %,

Frais : 0,10 % du capital emprunté, soit 150 €

Remboursement : échéances trimestrielles,

Intérêts : échéances constantes,

Remboursement anticipé : possible sans préavis avec paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation.

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275190402**

#### **5- Délibération attribution des subventions aux associations.**

M. le Maire rend lecture des demandes de subventions adressées par les associations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sous réserve de transmission des documents, décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 1125 € à l'association Amicale des Sapeurs Pompiers,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 3500 € à l'association Abonde Animation,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 300 € à l'association Les Epilobes,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 1900 € à l'association Union Sportive de Lamoura
- d'attribuer une subvention d'un montant de 1900 € à l'association Sports et Neige Lamoura,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 300 € à l'association des parents d'élèves Les Flocons,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 1000 € à Trans'Organisation pour la Tranjurassienne,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 1000 € à l'école de Lajoux pour le voyage scolaire annuel,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'association O'Jura Orientation pour leur course d'orientation organisée sur la commune de Lamoura (VVSTAR),

Soit un total de 11 325 €.

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275190403**

## 6- Délibérations ONF

\* M. Maire explique au conseil municipal que l'Office National des Forêts veut encaisser les recettes des ventes de bois en lieu et place des communes. Il ajoute qu'il y aurait un impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois. Les conséquences pour l'activité des trésoreries seraient susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics. Il propose au conseil municipal de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts.

Le conseil municipal prend acte.

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275190404**

\* Après lecture du courrier transmis par les représentants des personnels de l'Office Nationale des Forêts en date du 22 février 2019 qui alerte sur la situation critique de leur établissement et qui inquiète des conséquences à venir pour la gestion du patrimoine forestier, M. le Maire propose au conseil municipal de demander au gouvernement l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF, le maintien du régime forestier et du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF au service de l'intérêt général et des générations futures.

Le conseil municipal prend acte.

**Délibération votée à l'unanimité. N°39275190405**

## 7- Informations et questions diverses

- M. le Maire informe le conseil municipal, que suite aux propos tenus à son encounter par M. Jean François LIARDEAUX dans ces derniers courriels, il a décidé de déposer plainte auprès de la gendarmerie.
- Travaux bâtiment périscolaire : les fenêtres seront installées la semaine prochaine. Cela commence à prendre forme. Mme REGAD signale un risque de neige qui glisse du toit sur une petite partie de celui-ci. M. le Maire répond que l'installation de barres à neige est envisagée.
- M. le Maire propose au conseil municipal de mettre un garage communal à disposition de l'Association Sports et Neige et l'ancien local des pompiers à disposition de l'Association Abonde Animation. Le conseil municipal est d'accord.
- Mme REGAD rend compte de la réunion du Syndicat Mixte des Aînés du Haut Jura en date du 19 mars dernier. Les communes devront directement démarcher auprès de La Poste pour le portage des repas à domicile.
- Prochaine réunion du conseil municipal : lundi 6 mai 2019.

La séance est levée à 20h30.

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait d'acte conforme,

Francis LESEUR,  
Maire,

Le secrétaire,

